



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du jeudi 10 janvier 2019 à 19h00 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL.

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Claude BLANCHET, Isabelle PALMARINI, Xavier LONG, Stéphanie ROUX, Noredine FRIH, Véronique GENSUL, Julien BRENIERE, Laurence DESLANDES, Sophie GOURCEAUX, Eric LIONS, Sonia MARMUGI, Thomas BETH

Membres absents : Henriette COLLET

Secrétaire de séance : Julien BRENIERE

ORDRE DU JOUR :

- 53- RIFSEEP
- 54- Achat de parcelles route du hameau des gensuls
- 55- Projet d'implantation d'une centrale solaire
- 56- Approbation du Plan Local d'Urbanisme
- 57- Questions diverses

A l'ouverture de séance, le Maire demande la possibilité de rajouter une motion au sujet des compteurs linky, la réponse est négative.

Le compte-rendu du conseil municipal du jeudi 15 novembre 2018 est voté avec 11 voix pour et 1 abstention.

Le maire demande l'autorisation de modifier l'ordre des délibérations à l'ordre du jour étant donné que le bureau d'étude est présent et afin de le libérer plus tôt mais un élu refuse.

Arrivée Sonia Marmugi 19h05 et Stéphanie Roux 19h10

53- RIFSEEP

Le Maire laisse la parole à un élu afin de présenter cette délibération.

Il s'agit de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour le personnel communal, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel) qui remplace les anciennes IAT (indemnité d'administration et de technicité) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Un élu demande si chaque attribution fait l'objet d'un arrêté individuel.

Un élu aurait souhaité que cette délibération soit votée en décembre 2018. De plus il souhaiterait que les commissions finances et personnel se réunissent pour donner leur avis et réfléchir aux montants attribués avant la mise en place effective sur les bulletins de paie. Il précise qu'il adhère totalement à ce dispositif mais il souhaite que tous les employés bénéficient de ce système.

Le maire répond qu'il réunira les deux commissions le 14 janvier.

Délibération votée à l'unanimité soit 14 voix.

54- Achat de parcelles route du hameau des gensuls

Le maire explique que suite au bornage de la parcelle pour les travaux d'agrandissement du cimetière Ste Irénée, il était nécessaire de régulariser quelques parcelles privées. En effet, ces

parcelles privées sont sur la route communale. Le maire propose que la commune achète ces parcelles.

Un élu demande pourquoi on ne prend pas la même base prise il y a 4 ans pour acheter la parcelle du cimetière.

Une autre élue explique que le service des domaines peut évaluer en fonction de l'état de la parcelle (constructible ou non).

Un élu rappelle le prix et la surface de la parcelle achetée en 2015 pour l'extension du cimetière.

Les élus sont favorables à modifier le prix d'achat pour ces quatre parcelles.

Délibération votée à l'unanimité soit 14 voix.

55- Projet d'implantation d'une centrale solaire

Une société envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un Parc Solaire au niveau du lieu-dit les Beaumes (parcelles appartenant à un propriétaire privé).

Un élu demande à ce que cette délibération soit votée après le PLU et se demande pourquoi ce projet n'est pas écrit dans le PLU.

Le maire indique en avoir parlé avec un conseiller municipal, qui répond qu'il est à minima indispensable de connaître un peu plus le projet et notamment de prendre en compte l'éventuel impact visuel pour la commune de Saint-André d'Embrun, sachant que nous n'avions dans le passé vécu l'expérience d'un projet de carrière pour lequel notre commune subissait les principales nuisances.

Un élu explique que lors d'une commission ouverte à tous le sujet de ce parc solaire a été abordé mais la présentation était seulement une plaquette. Il y a une réflexion à avoir pour l'intégrer dans le projet de PLU mais ça ne paraissait pas perspicace au vu des informations. Une modification du plu pourra être faite quand le projet sera plus avancé. Un élu fait une remarque sur le contenu de la délibération et souhaiterait avoir des informations sur le projet. Le maire précise qu'il a parlé du projet il y a longtemps.

Une élue demande si le projet est chez un privé quel est le droit de regard de la commune ? Une élue répond qu'il y a aura une étude d'impact et également une enquête publique. Une élue précise que le terme « sans réserves » dans la délibération ouvre les portes à beaucoup de choses.

Un élu demande l'ajournement de cette délibération. Un élu explique qu'il a été interrogé en tant que représentant agricole et que suite à l'étude du site et des terres, aucun avis défavorable n'a été donné. Ce projet doit être étudié avec attention.

Le maire propose que le responsable du projet soit présent au prochain conseil municipal pour présenter son projet.

Les élus souhaitent obtenir plus d'informations sur ce projet avant de délibérer.

Délibération ajournée.

56- Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le maire explique que le bureau d'études Chado va présenter la délibération d'approbation du PLU.

Un diaporama présente aux élus les modifications entre le PLU arrêté et le PLU approuvé suite aux différents avis des PPA (Personnes Publiques Associées) et de l'enquête publique.

Le bureau d'étude rappelle la procédure de la révision générale du PLU.

Suite au vote le contrôle de légalité a deux mois pour valider le nouveau PLU.

Conformément aux procédures en vigueur, des modifications mineures, résultant des avis émis par les Personnes Publiques Associées et par le Commissaire enquêteur sont apportées entre le PLU arrêté et le PLU approuvé.

Le bureau d'étude explique le contexte d'élaboration du PLU et le calcul qu'il fallait faire afin de connaître la surface constructible pour l'élaboration du nouveau plu.

Tous les points qui doivent être modifiés sont présentés.

De plus, elle explique que la région va voter le SDRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui obligera les collectivités à diminuer la surface constructible.

Une élue demande lorsque le SDRADDET sera voté il faudra l'appliquer. Le bureau d'étude répond que oui mais en ayant un PLU récent, la collectivité ne sera probablement pas visée en premier.

Un élu demande pourquoi le conseil municipal a décidé d'appliquer cette loi et de réduire les surfaces constructibles et pourquoi le commissaire enquêteur n'a donné un avis favorable que sur 4 parcelles.

Un élu demande si pour le projet de construction du local des services techniques il était possible de le construire à l'emplacement prévu. Le maire répond que oui, un CU a été déposé et c'est possible.

Le maire souhaite mettre au vote les quatre parcelles dont une partie de la surface passe en constructible.

Le vote pour l'ajout de ces parcelles est de 1 abstention et 13 voix pour.

Ensuite le maire met au vote la délibération de l'approbation du PLU.
Délibération votée à avec 2 abstentions, 4 voix contre et 8 voix pour.

57- Questions diverses

- Le maire explique que le camping municipal doit changer le disjoncteur de branchement. Le devis est très élevé et les délégataires demandent l'aide de la commune pour faire face à cette dépense.
- Le maire présente les deux estimations qu'il a obtenu pour la valeur d'un bâtiment communal. Le conseil devra décider de la suite à donner pour la vente de ce bien. Un élu précise que suite à cette estimation il faut avancer pour la suite du projet.
- Le maire informe le conseil qu'il n'y a pas eu de suite concernant la reprise du gîte des Pinées.
- Le maire explique qu'il y aura bientôt un plan pour le futur bâtiment des services techniques. Une élue veut savoir si une commission a travaillé sur ce projet. Le maire répond qu'il a estimé la dépense. L'élue répond que le maire a fait ça tout seul et qu'elle souhaiterait qu'il informe le conseil quand il a des projets comme celui-ci. Une élue rajoute qu'il faudrait faire une commission ouverte à tous afin de réfléchir à ce qui peut être fait. Une élue souhaite qu'une commission soit réunie. Un élu précise qu'il est important de déterminer les besoins. Une élue émet l'idée que l'on y fasse un local pour les kinés. Le maire précise que le sujet a été débattu lors du dernier conseil municipal du 15/11/2018, c'est inscrit dans le compte-rendu.
- Le déneigeur pour le département explique que le déneigement est compliqué dans la rue principale car il y a trop de voitures garées de toutes parts. De plus il signale que plusieurs véhicules n'ont pas été déplacés de l'hiver au parking de la forge. Le maire répond qu'il a relevé les numéros.
- Un élu explique que suite à la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales l'ancienne commission « liste électorale » n'existe plus et qu'il convient de désigner les membres de la future commission de contrôle. Des conseillers municipaux doivent donc se proposer.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h23.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

